



# **CAR21 : le SM-TE ne cautionne pas l'hémorragie des compétences MAJ du Règlement Intérieur :**

## **Section RENAULT SM-TE : « éduquer plutôt que punir »**

N° 187 14 octobre 2021

CAR21 : Plan Compétences Avenir Renault pour 2021

*CR par le SM-TE du CSE ordinaire de Guyancourt du 30 septembre 2021*

### **Information-Consultation sur le suivi de la mise en œuvre de la rupture conventionnelle collective prévue par l'accord Transformation des compétences (dispositif CAR 21)**

**Déclaration SM-TE :** Au lieu d'être considérés comme une richesse, les salariés sont réduits dans les comptes de l'entreprise à un coût pour ne pas dire une charge, ce qui traduit une vision purement comptable de l'entreprise, alors que l'entreprise devrait être avant tout une *communauté humaine*. Malgré tout l'arsenal déployé par les *Ressources Humaines*, tout se passe comme si nos dirigeants étaient dans l'ignorance des compétences et qualités humaines du personnel. Nous sommes tous confrontés aux annonces successives dans nos Services et nos équipes projets de personnalités annonçant leur départ de l'entreprise sans que leurs savoirs, techniques et humains, aient été identifiés et transmis. **Outre les pertes de compétences, l'ensemble des mesures du dispositif CAR21 génèrent une grave perte de confiance dans notre entreprise**, et les hiérarchiques confrontés aux départs brutaux de leurs collaborateurs sont empêchés d'atteindre les objectifs et résultats qui leurs sont assignés. Les dernières annonces du *Plan Renault France 2022 – 2024* ne font que confirmer ce douloureux constat.

**C'est pourquoi, les élus du SM-TE ne voulant pas cautionner l'hémorragie des compétences ont voté CONTRE ce point porté à l'ordre du jour.**

*Résultat du vote des élus le 30 septembre :*

<b>7 CONTRE</b> [2 SM-TE, 2 CGT, 3 SUD]	<b>15 Abstentions</b> [14 CFE-CGC, 1 FO]	<b>9 POUR</b> [9 CFDT]
-----------------------------------------	------------------------------------------	------------------------

*CR par le SM-TE du CSE extraordinaire de Guyancourt du 11 octobre 2021*

### **Information-Consultation sur le projet de modification du Règlement Intérieur**

**Déclaration SM-TE :** Les élus du CSE de Guyancourt sont réunis en séance extraordinaire ce 11 octobre pour une *Information-Consultation* du projet de modification du Règlement Intérieur de l'Etablissement de Guyancourt, en complément de la réunion du 30 septembre qui n'a pu examiner ce point par défaut de communication aux élus du *Code de conduite anticorruption* qui doit être annexé audit Règlement Intérieur.

Les membres du SM-TE au CSE remercient la Direction de l'Etablissement d'avoir reporté, à leur demande, la consultation à ce jour, et d'avoir pour cela transmis aux élus le *Code de conduite Anticorruption*.

Du fait de l'évolution de la société civile comme du monde économique, qui se comportent tous deux comme des corps vivants, le législateur doit se livrer à un incessant travail de réajustement des lois, car toute loi est établie d'après une situation d'hier tandis que les faits

d'aujourd'hui ont cessé de s'y accorder. Pour tenter de cadrer toute dérive, le législateur n'a cessé de détailler et de complexifier la loi. Pour autant, une interprétation erronée est toujours possible, de même qu'une utilisation trop stricte, voire abusive.

Il appartient à l'employeur d'appliquer la législation en vigueur, d'édicter des règlements et d'informer les salariés qui y sont assujettis. Ces lois et règlements, en tant que salariés, nous les subissons et nous les appliquons.

### **Mais il revient aux élus du CSE d'interroger la Direction.**

Concernant le *Code de conduite Anticorruption* annexé au Règlement Intérieur de l'Etablissement, trois points :

- 1) Est-on certain que le nouveau dispositif anticorruption préservera les hauts dirigeants de la tentation de délocaliser, de fermer des sites, de ne pas maintenir l'activité en France ?
- 2) Est-on certain que le nouveau dispositif anticorruption dissuadera les hauts dirigeants de continuer à financer les organisations syndicales, les exposant de fait à des situations de conflit d'intérêt dans leurs actions de représentation et de défense des salariés, et de les dispenser à chercher des ressources financières auprès des salariés par la cotisation syndicale ?
- 3) Est-on certain que le nouveau dispositif anticorruption persuadera les hauts dirigeants, la ligne hiérarchique, les Ressources humaines, et plus largement, toute personne investie d'une autorité, de ne pas pratiquer la corruption du langage, qui se manifeste par l'emploi abusif de termes anglais, de sigles, de mots détournés ou vidés de leur sens, voire même de mots fabriqués de toutes pièces et mal définis ?

Concernant la prévention du *harcèlement sexuel et des comportements sexistes*, vous voudrez bien vous référer à la déclaration du SM-TE du CSE du 25 février 2021 publiée dans notre tract N°169 du 11 mars 2021.

**Les lois et règlements sont utiles comme « garde-fous », mais elles ne suffisent pas à dire le bien et à aider chaque personne à tendre vers le bien.** Former la personne au bien, c'est l'objet de l'éducation. L'entreprise contribue à l'éducation des personnes par sa hiérarchie quand celle-ci est un modèle et qu'elle a le souci des personnes dont elle a la charge. Cette noble tâche est rendue difficile par la pression qui s'exerce sur la hiérarchie, notamment de proximité, par les orientations de gestionnaires trop soucieux de la seule dimension financière et du profit à court terme.

**Le CSE a donc été consulté ce 11 octobre sur le Règlement Intérieur de l'Etablissement de Guyancourt et ses annexes, en vertu de l'obligation légale. Parce que ces textes sont des outils plus faits pour punir que pour éduquer, les élus du SM-TE n'ont pas participé au vote de ce point porté à l'ordre du jour.**

*Résultat du vote des élus le 11 octobre :*

**5 non participations au vote** [3 SM-TE, 2 CGT]

**26 POUR** [11 CFE-CGC, 10 CFTD, 1 FO, 4 SUD]

**Si vous appréciez notre travail syndical,  
rejoignez les salariés qui ont déjà rejoint le SM-TE !**

Contact : 06.98.05.13.80 / API : FR TCR LOG 0 52 / [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) / [@SyndicatSMTE](https://twitter.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Cliquez Adhérez : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org)

Cotisation de base 33 à 55 €/an